

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 29 septembre 2023
le Conseil d'Administration s'est réuni le 3 octobre 2023
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , Mme TAVARD , Mme AMBROIS , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudrée)

Excusés :

Mme GRUNEWALD , Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. LEFEBVRE (Femmes)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), M. LEPOITTEVIN (mandataire : Mme TAVARD), Mme LE POITTEVIN (mandataire : Mme AMBROIS), M. LUCAS (FNATH) (mandataire : Mme THEVENY)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2023_130

Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fédération de la Manche du Secours Populaire Français

Depuis 1979, la Fédération de la Manche du Secours Populaire Français organise la « Journée des oubliés de France » dans le but de faire passer une journée inoubliable à des milliers d'enfants à la mer, dans un zoo ou dans un parc d'attractions et que ces enfants puissent raconter un souvenir de vacances à la rentrée.

Pour cette année 2023, la Fédération de la Manche du Secours Populaire Français va organiser la journée au sein du Parc Cobac situé en Bretagne, le 23 août 2023, avec la participation de 500 Manchois dont 53 venant de Cherbourg-en-Cotentin.

Le coût prévisionnel de cette journée est estimé à 20 468 € (entrées au parc, transports, alimentation et organisation). Le seul coût du transport pour les personnes domiciliées à Cherbourg-en-Cotentin s'élève à 1 075 €.

C'est pourquoi il est proposé que le Centre communal d'Action Sociale (CCAS) de Cherbourg-en-Cotentin soutienne cet événement en attribuant une subvention exceptionnelle à l'association pour la prise charge du coût du transport d'un montant de 1 075 €.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 075 € à l'association « Fédération de la Manche du Secours Populaire Français » pour la participation à l'organisation de la « Journée des oubliés de France ».

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL